

PROGRAMME DE FORMATION

Conducteur de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Formation préparatoire au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)

- R489 -

INTITULE DE LA FORMATION	Conducteur de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté – CACES® R489 - catégories : 1A-3-5 ou 1B-3-5
DATES DE LA FORMATION	Dates de formation à déterminer
DURÉE ET HORAIRES DE LA FORMATION	35 heures - formation de 8h à 16h du lundi au vendredi
PUBLIC	L'action de formation est ouverte à toute personne ayant pour objectifs : d'accéder à un niveau supérieur de qualification et compléter leurs compétences, Le candidat doit également être reconnu apte par la médecine du travail affiliée à l'entreprise.
PRÉ-REQUIS	- Avoir plus de 18 ans - Etre reconnu apte par la médecine du travail affiliée à l'entreprise, - Maîtriser les savoirs de base (lire, parler, écrire, compter)
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Le site de Changis sur Marne est conçu aux normes handicapées afin de pouvoir accueillir tous les publics en situation de handicap. Toutefois, les stagiaires CACES® devant être reconnus aptes médicalement en amont de leur formation, ils doivent, en cas de handicap, s'assurer que celui-ci est compatible avec l'utilisation de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.
CONTACT HANDICAP	Sladana ILIC : 01.55.35.00.20
OBJECTIFS DE LA FORMATION	- Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite de chariots de manutention en toute sécurité en conformité avec le décret 1084-98 du 2 Décembre 1998 et la Recommandation R489 établie par la CNAM. - Être préparé à la passation des tests CACES® R489 catégories:1A-3-5 ou 1B-3-5
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS	- Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté - Obtenir le CACES® R489 de la catégorie visée selon la recommandation en vigueur portée par l'INRS.
MODALITÉS D'ADMISSION	Préalablement au démarrage de la formation, un bilan de positionnement est réalisé et permet de : - Valider la motivation du candidat pour suivre la formation proposée, - Se rendre compte du niveau de connaissance qu'a le candidat de l'emploi qu'il exercera à l'issue de sa formation, Ce bilan se fait sous la forme d'un entretien oral avec le conseiller en formation. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 2 semaines avant la date de démarrage.

METHODE PEDAGOGIQUE	Alternance d'apports théoriques et mises en situation pratique Les apports théoriques viseront en particulier les transferts de compétences relatifs aux consignes de sécurité, et aux modes opératoires relatifs aux principales tâches de l'activité. Les mises en situations pratiques conduiront les stagiaires à mettre en œuvre de manière séquencée et progressive les principales opérations décrites dans ce programme. Les mises en situations pratiques seront conduites sur un site pédagogique dédié. L'articulation théorique et pratique sera adaptée par le formateur en fonction de l'appropriation des compétences par les stagiaires.
MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT	Moyens pédagogiques mis en œuvre : <u>Formation théorique :</u> - fascicule remis à chaque stagiaire <u>Formation pratique :</u> - Exercices d'application sur le site d'évolution Moyens d'encadrement : Nicolas JACQUET : formateur confirmé de conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et titulaire du CACES® R489 Sébastien PEZAIRE : formateur confirmé de conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et titulaire du CACES® R489 Stéphane LATTEUX : formateur confirmé de conduite de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté et titulaire du CACES® R489
LIEU DE LA FORMATION	Chemin de l'Ormois, 77660 Changis-Sur-Marne
MODALITÉS DE SUIVI	- Feuilles de présence quotidienne émargées par les stagiaires et le formateur, - Attestations mensuelles d'assiduité.
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ACQUISES	Passation de tests blancs CACES® R489 : Tests théorique et pratique.
SANCTION DE LA FORMATION	- CACES® R489 - catégories 1A-3-5 ou 1B-3-5 sous réserve des résultats obtenus aux tests réalisés par un organisme testeur certifié (certificats enregistrés par l'INRS au RS le 31/10/2024) - Attestation de formation

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE

Contenu de la formation conforme au Référentiel CACES® R489 établi par la CNAMTS et l'INRS.

1 – Responsabilités et rôle du cariste

La sécurité et les principaux facteurs d'accident
Les différents instances et organismes de prévention et leurs rôles
La responsabilité civile et pénale du cariste en cas d'accident
Les conditions requises pour utiliser un chariot élévateur
Les cas de danger graves et imminents et les conduites à tenir

2 – Description générale des chariots

Les différents types de chariots élévateurs
Les attachements et les différentes charges
Le circuit hydraulique et le système de transaction
Les organes de service de sécurité et protection
Les batteries

3 – Les vérifications

Prise de poste et fin de poste
Les paramètres qui influencent la distance de freinage (état du sol, charge, vitesse,...)
L'inspection et les vérifications périodiques (niveaux des fluides, état des pneumatiques)
Le traitement des anomalies

4 – Notions d'équilibre

Les fondements
Les règles générales sur la capacité des chariots élévateurs
La plaque de charge

5 – Consignes pour gerbage et dégerbage

Les principes
Travail en travées et racks

6 – Le chargement des camions/wagons

7 – Réglementations

Les textes fondamentaux
La circulation à l'intérieur de l'entreprise
Les prescriptions du code de la route (pictogrammes et panneaux)

8 – La sécurité

Les risques liés aux différents carburants employés ou aux équipements électriques
L'étiquetage et les risques liés à la manutention des produits dangereux
Le plan de circulation

9 – Formation pratique sur les catégories 1A-3-5 ou 1B-3-5

10 – Tests théorique et pratique sur les catégories 1A-3-5 ou 1B-3-5

11 – Déroulement de la formation

Une journée de théorie (07h00)
Une journée pratique et prise de poste (07h00)
Une journée pratique (07h00)
Une journée pratique (07h00)
Une journée tests et bilan de fin de stage (7h00)